



ASSOCIATION

ATIKA FLAMENCO PARIS (Association Loi de 1901)

Règlement intérieur 2026-2027

Règlement Intérieur & Conditions d'Adhésion — ATIKA Flamenco

1. Devenir membre : l'adhésion

L'adhésion à l'association ATIKA Flamenco (dite ci-après *L'association*) est obligatoire pour accéder aux cours et stages. Elle permet d'assurer chaque adhérent(e) en cas d'accident et d'accéder à des tarifs préférentiels négociés pour divers événements ou achats groupés.

- Tarif individuel : 35 € pour la saison 2026-2027.
- Pack Famille : 50 € pour l'ensemble du foyer.
- Période de validité : La saison s'étend du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. La cotisation est due dans son intégralité, quelle que soit la date d'arrivée en cours d'année.

2. Programmation, annulation et remboursements

Les cours et stages ne sont pas remboursables et doivent être réglés aux dates convenues :

- Arrêt ou absence : Aucun remboursement (total ou partiel) ne sera accordé en cas d'abandon, de retard ou d'impératif personnel/professionnel. Seule une incapacité physique justifiée par un certificat médical pourra donner lieu à un remboursement proratisé.
- Annulation par l'association : L'association se réserve le droit d'annuler ou modifier une activité si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les réservations concernées seront intégralement remboursées.
- Cas de force majeure : En cas d'interdiction d'accès aux salles (crise sanitaire, décision gouvernementale, etc.), les cours pourront être dispensés en ligne ou les paiements échelonnés suspendus selon les modalités prévues.

3. Captation vidéo, photos et enregistrements

- Principe : Il est strictement interdit de filmer, photographier ou enregistrer les séances sans autorisation préalable.
- Usage personnel : Lorsqu'un enregistrement est autorisé à des fins pédagogiques, toute diffusion publique ou sur les réseaux sociaux reste interdite.
- Dérogations : Des autorisations de diffusion peuvent être accordées par l'association pour la promotion de ses activités.

4. Inscriptions et modalités de paiement

- Validation : Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles et prennent effet dès réception du règlement intégral.
- Échéanciers : Pour les engagements annuels, des facilités de paiement (encaissement trimestriel ou mensuel) peuvent être accordées au cas par cas.

5. Certificat médical & Responsabilité

- Santé : Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse (valable 2 ans) est obligatoire dès l'inscription aux cours.
- Transport : L'association décline toute responsabilité en cas de transport d'adhérents dans des véhicules personnels.

6. Élèves mineurs

Pour toute inscription d'un élève mineur, une autorisation parentale manuscrite doit être fournie par le représentant légal lors de l'inscription.

7. Tarifs réduits et remises

Une remise de 10 % (*hors adhésion*) est accordée dans les cas suivants :

- Inscription à un 2^e cours (danse ou guitare) avec le même professeur.
- Inscriptions multiples au sein d'un même foyer (parents/enfants, fratries, couples).
- Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif).

8. Respect et règles de vie collective

Chaque membre s'engage à adopter une attitude respectueuse et neutre, en accord avec la vocation artistique et culturelle de l'association. Le bureau se réserve le droit d'exclure tout membre tenant des propos discriminatoires, diffamatoires ou perturbant le bon déroulement des activités.

9. Acceptation du règlement

L'adhésion à l'association ATIKA Flamenco implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Association Atika Flamenco – Siège sociale : 88, rue Lamarck, 75018 Paris